

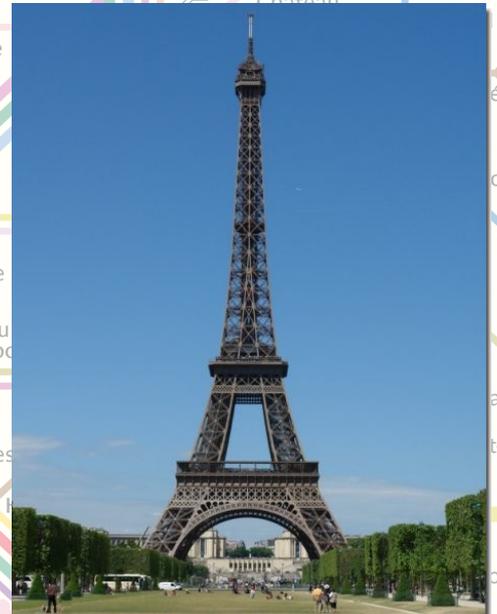
AIDEZ LES ELEVES DE

L'ECOLE DE BONLIEU !

Du 29 janvier au 1^{er} février 2024,
nous irons visiter Paris.

La Tour Eiffel, Versailles, le Palais Bourbon,
le musée du Louvre !

Les maitresses nous ont concocté un sacré programme !



Grâce à La Trousse à projet, aidez-nous à financer une croisière sur la Seine
et l'ascension du 2^{ème} étage de la Dame de fer !

Nous comptons

sur vous !

MERCI !



<https://trousseaprojets.fr/projet/7419-l-ecole-de-bonlieu-en-voiage-a-paris>

Vous pouvez bénéficier pour les particuliers, d'une déduction d'impôt de 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de l'impôt sur le revenu. Pour les entreprises, c'est une déduction d'impôt sur les sociétés de 60% du montant de votre don, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT de votre entreprise.